



Believe in *People*

Position du Groupe PPE

Pacte antiterroriste



Groupe **PPE**
au Parlement européen



Position du Groupe PPE

Pacte **antiterroriste**



Table des matières

Pacte antiterroriste du Groupe PPE	5
1. Empêcher la radicalisation et renforcer le processus de déradicalisation	7
2. Coordonner la réponse immédiate à la menace grandissante des “combattants étrangers”	11
3. Le Groupe PPE est le plus ardent défenseur de la protection et du soutien des victimes du terrorisme en Europe et dans le monde	13
4. Le Groupe PPE soutient les mesures et les instruments de lutte antiterroriste déjà définis par l’Union européenne	15
5. Contrôles aux frontières (intérieures et extérieures): renforcer la réglementation existante	19
6. Coopération avec les pays tiers et les acteurs régionaux ou mondiaux: repenser les stratégies de lutte contre le terrorisme	21
7. Revoir nos pratiques au sein du Parlement européen en matière de sécurité intérieure	23



Pacte antiterroriste du Groupe PPE

Le Groupe PPE au Parlement européen considère le terrorisme comme une menace mondiale qu'il y a lieu de combattre aux niveaux local, national, européen, continental et mondial. Pour améliorer la sécurité des citoyens, défendre nos valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et les droits de l'homme et pour faire respecter le droit international, le Groupe PPE est convaincu du besoin urgent de renforcer les mesures antiterroristes de l'Union européenne au lendemain des attentats de Paris. Sans perdre de vue que la lutte contre le terrorisme relève principalement de la compétence des États membres, le Groupe PPE est nettement favorable à une stratégie à l'échelle de l'Union européenne permettant de déterminer la nature précise de la menace terroriste, les meilleures méthodes de lutte contre cette menace et les causes profondes du terrorisme, dans le respect de l'état de droit et au moyen d'un cadre strict et de normes de protection des droits fondamentaux.

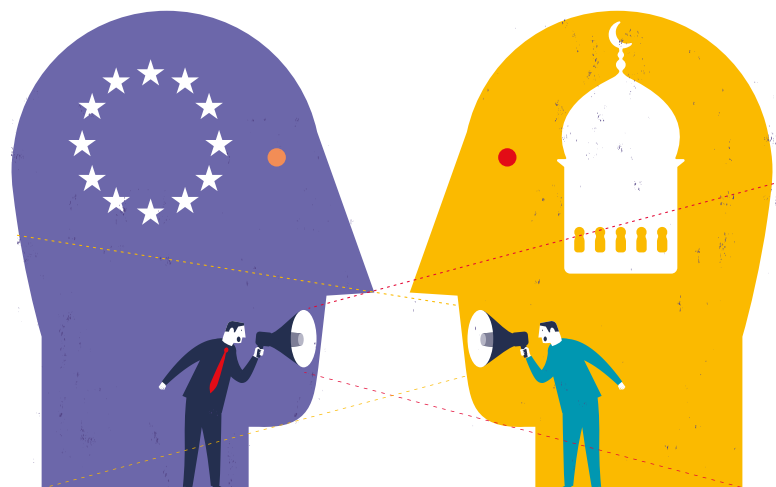


1. Empêcher la radicalisation et renforcer le processus de **déradicalisation**

La question de la déradicalisation et de l'intégration des personnes désabusées est l'un des points essentiels de notre stratégie. Une surveillance coordonnée de l'internet est de plus en plus ressentie comme une nécessité dans la mesure où les extrémistes utilisent cet espace libre pour diffuser leur propagande radicale. Le Groupe PPE invite les États membres et la Commission européenne à renforcer leur **coopération avec les entreprises de l'internet** et les réseaux sociaux (Google, Twitter, Facebook, YouTube et autres) **afin de limiter l'accès aux contenus terroristes en ligne** et de **retirer la propagande terroriste publiée en ligne** tout en veillant au respect des droits fondamentaux, en particulier ceux liés à la vie privée et à la protection des données. Les entreprises de l'internet doivent être informées de leurs responsabilités dans la diffusion de contenus faisant l'apologie du terrorisme. Les États membres devraient mettre en place des cadres législatifs imposant un contrôle strict et étroit des discours de haine, des **personnes qui prêchent la haine**

et diffusent une propagande radicale (en particulier sur des sites religieux) et des recruteurs de personnes originaires de l'Union européenne. Les mesures nécessaires comprennent l'amélioration du processus de signalement par le public de contenus extrémistes en ligne, via la création de sites internet ou de numéros de téléphone accessibles aux citoyens, et le financement par l'UE de **campagnes de sensibilisation** contre la radicalisation en ligne et hors ligne ou de campagnes anti-haine.

Le Groupe PPE a également insisté à plusieurs reprises sur le besoin de définir et de différencier clairement **l'idéologie de l'extrémisme islamiste** et la religion de l'islam. L'Union européenne (UE) a un rôle à tenir dans le soutien de la recherche et des projets d'information sur l'islam modéré en approfondissant le dialogue avec les communautés musulmanes, afin d'associer nos forces dans la lutte contre la propagande fondamentaliste et terroriste. Le Groupe



PPE renforcera ses innovations politiques et structurelles actuelles en faveur du dialogue interreligieux et interculturel, notamment en ouvrant des espaces européens à cette fin. L'UE doit aussi aider les États membres à concevoir des programmes éducatifs consacrés aux aspects civiques et historiques de la religion. L'UE doit renforcer de toute urgence les programmes spécifiques (projets sociaux et d'intégration) visant les "terroristes d'origine locale" et les "programmes de déradicalisation existants". Dans ce but, le Groupe PPE invite les États membres à aborder la radicalisation de manière globale et demande une meilleure utilisation du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR) mis en place par la Commission européenne, qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur.

Pour soutenir les États membres sur ce point, la Commission doit tirer pleinement parti du nouveau Fonds pour la sécurité intérieure 2014-2020.

Par ailleurs, les attentats de Paris rendent l'élaboration d'un **plan d'action de l'Union européenne contre la radicalisation en milieu carcéral** encore plus urgente. Le Groupe PPE demande aux États membres d'examiner l'isolement systématique des détenus islamistes radicaux et d'améliorer la formation du personnel administratif carcéral pour faciliter le signalement des détenus impliqués dans des activités liées au terrorisme. La restriction des communications entre les prisonniers islamistes radicaux s'est révélée apte à les empêcher de structurer et d'organiser leurs attaques.

Dans ce but, le Groupe PPE appelle les États membres à débloquer un budget suffisant, en particulier pour la formation de personnel carcéral spécialisé travaillant dans ces quartiers d'isolement. En outre, le Groupe PPE souligne que les représentants religieux qui sont en contact étroit avec les détenus doivent eux aussi recevoir une formation spécifique.

Le Groupe PPE se dit aussi très préoccupé par la diffusion des discours extrémistes et de haine dans les salles de prières détournées de leur but premier à des fins de radicalisation dans divers États membres et insiste sur les effets désastreux de ces discours sur la montée du fondamentalisme dans nos sociétés. Les États membres doivent prendre les mesures appropriées pour surveiller de près et avec fermeté ce phénomène afin de **résoudre la question du recrutement et du financement d'imams originaires de pays tiers**. Le Groupe PPE entend soutenir les États membres sur le plan politique et institutionnel pour toute mesure législative qu'ils adopteraient à l'égard de toute influence financière et idéologique étrangère sur leurs communautés religieuses. Nous sommes convaincus qu'une politique ferme en matière de retour et d'expulsion des radicaux originaires de pays tiers doit être appliquée à l'échelle de l'Union européenne.

De manière plus générale, ces dernières années le Groupe PPE a mis en évidence la **nécessité impérieuse d'améliorer les politiques d'intégration des États membres**, non seulement pour les migrants venus de pays tiers mais plus spécifiquement pour les jeunes immigrés de deuxième et de troisième génération, Européens de naissance.

Enfin, une stratégie globale de prévention à l'échelle de l'UE doit aussi tirer pleinement parti de sa politique étrangère et de développement pour combattre la pauvreté, la discrimination et la marginalisation, lutter contre la corruption, promouvoir la bonne gouvernance et prévenir et résoudre les conflits, éléments qui contribuent tous à la marginalisation de certains groupes ou secteurs de la société et, partant, les rendent plus vulnérables à la propagande de groupes extrémistes. Le Groupe PPE considère par conséquent qu'une partie de notre aide à la coopération et au développement devrait être allouée à la lutte contre le terrorisme. Néanmoins, nous réfutons les théories consistant à présenter l'islam radical comme la conséquence d'inégalités sociales et économiques persistantes et nous réaffirmons que l'islam radical va à l'encontre du mode de vie et des valeurs de l'Europe.



2. Coordonner la réponse immédiate à la menace grandissante des “combattants étrangers”

Pour réprimer efficacement cette menace croissante, les États membres doivent convenir d'une réponse immédiate et de stratégies harmonisées concernant les combattants étrangers. Le Groupe PPE examine toutes les possibilités sans aucun tabou, notamment:

- > le retrait du passeport de l'Union en cas de double nationalité, sans porter atteinte aux constitutions nationales;
- > la confiscation des passeports pour une durée limitée;
- > le signalement des cartes d'identité des djihadistes, des interdictions d'entrée et de sortie;
- > le signalement des passeports perdus ou volés de citoyens de l'Union européenne;
- > la demande spécifique à la Commission européenne d'introduire une définition harmonisée à l'échelle de l'UE des “combattants étrangers” prévoyant des sanctions et des qualifications pénales fondées sur la résolution 2178 du 24/09/2014 du Conseil de sécurité des Nations unies;
- > le durcissement des poursuites judiciaires (pour prosélytisme en faveur d'organisations terroristes et entraînement à des pratiques terroristes dans des camps);
- > le renforcement de la surveillance des télécommunications, en particulier les conversations et communications djihadistes cryptées;
- > l'établissement d'une liste noire de djihadistes européens et de terroristes djihadistes présumés;
- > la réintroduction d'autorisations pour les déplacements des mineurs.



3. Le Groupe PPE est le plus ardent défenseur de la **protection et du soutien des victimes du terrorisme** en Europe et dans le monde

Le Groupe PPE a toujours plaidé pour que les **besoins des victimes de terrorisme** bénéficient d'une attention spécifique afin de garantir leur dignité et leur sécurité et d'ôter toute légitimation et tout attrait au terrorisme. L'ensemble des 28 États membres devraient disposer de structures et d'organisations aptes à protéger et soutenir ces victimes. Ces organismes devraient collaborer étroitement pour aider au mieux les victimes et leurs familles à surmonter leur douleur, les protéger contre tout risque de nouvelle victimisation, de représailles ou d'intimidation, restaurer leur dignité, préserver la vérité et leur souvenir grâce à des commémorations adaptées et garantir l'accès des victimes à la justice. Le soutien doit être adapté aux besoins des victimes. Dans ce contexte, le Groupe PPE prie

instamment les États membres de veiller à la mise en œuvre intégrale de la directive sur les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, afin que les victimes bénéficient d'un soutien financier et psychologique et d'une aide juridique. De plus, nous invitons la Commission européenne à envisager une nouvelle directive pour un système judiciaire plus efficace et harmonisé qui garantirait spécifiquement les droits et la protection des victimes du terrorisme. Le Groupe PPE souligne aussi que l'UE est plus particulièrement responsable de la protection des victimes dans les zones de crise du Moyen-Orient, où des communautés locales vulnérables, comme les Chrétiens, sont persécutées par des djihadistes.





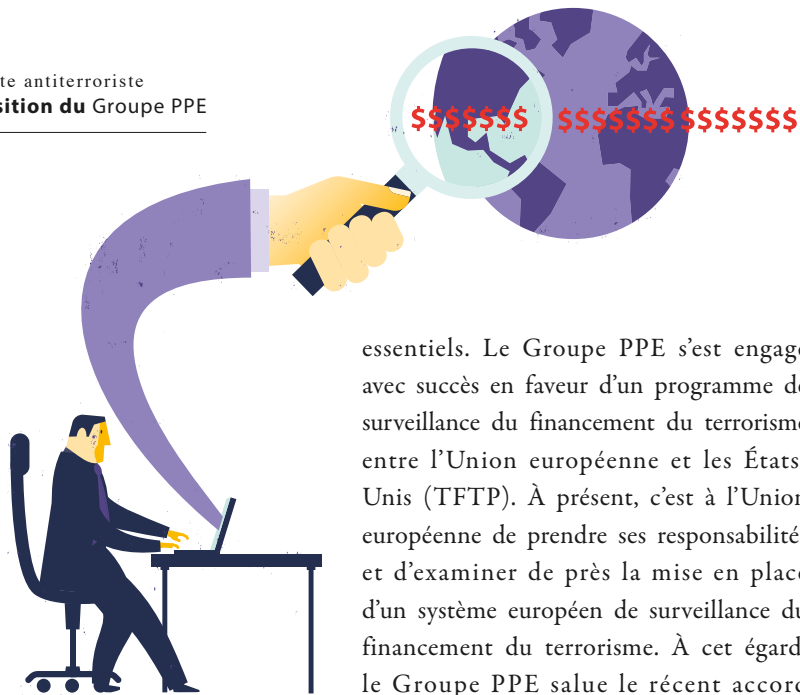
4. Le Groupe PPE soutient les mesures et les instruments de **lutte antiterroriste** déjà définis par l'Union européenne

Le Groupe PPE s'est toujours dit favorable au dossier sur les données des passagers de l'Union européenne (données PNR) en tant qu'instrument efficace de lutte contre les menaces terroristes à l'égard de la sécurité nationale, en association avec un ensemble complet d'autres mesures. Le nombre de citoyens de l'Union européenne radicalisés qui reviennent en Europe après avoir combattu dans les rangs de l'État islamique, d'Al Qaida ou d'autres organisations terroristes met en avant la nécessité de repenser la stratégie européenne sur le partage des dossiers des passagers aériens avec les services de sécurité et les autorités répressives, même dans le cas des vols au sein de l'UE, tout en préservant la vie privée des citoyens. De ce fait, le Groupe PPE renouvelle son **appel à redynamiser la directive relative aux données des dossiers passagers (PNR)**, bloquée au Parlement européen par les Groupes socialiste et libéral.

Réintroduction d'une directive européenne sur la conservation des données: l'Union

européenne ne peut pas envisager de fournir une réponse appropriée à la menace terroriste sans doter ses autorités répressives des instruments adaptés. À cet égard, le Groupe PPE rappelle la nécessité pour la Commission européenne de résister aux pressions de l'aile gauche du paysage politique et de présenter rapidement une nouvelle directive sur la conservation des données, en tenant compte du récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui prévoit le respect des principes de proportionnalité, de nécessité et de légalité, pour créer un cadre juridique donnant aux autorités répressives un accès légal à ces données.

Révision de la décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme, qui remonte à 2005. Depuis lors, de nouvelles tendances se sont développées et de nouvelles menaces à la sécurité de l'UE sont apparues. L'Union européenne ne peut pas se permettre d'être à la traîne. Nous devons repenser notre stratégie et établir de nouvelles lignes directrices et de nouveaux principes européens pour lutter



contre le terrorisme, fondés sur la résolution 2178 du 24 septembre 2014 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Groupe PPE tient également à ce que soit adoptée dans les prochaines semaines une nouvelle stratégie de sécurité ambitieuse concernant la lutte contre le terrorisme. Elle devrait prévoir des propositions de mesures concrètes, un financement adapté et un contrôle étroit, notamment des investissements conséquents dans la cryptographie, la cybersécurité et la sécurité des données pour encourager l'essor d'une génération d'experts à l'échelle européenne, capables de défendre l'Europe contre des menaces cyberterroristes.

Déterminer l'origine et mettre fin au financement du terrorisme sont des points

essentiels. Le Groupe PPE s'est engagé avec succès en faveur d'un programme de surveillance du financement du terrorisme entre l'Union européenne et les États-Unis (TFTP). À présent, c'est à l'Union européenne de prendre ses responsabilités et d'examiner de près la mise en place d'un système européen de surveillance du financement du terrorisme. À cet égard, le Groupe PPE salue le récent accord concernant les mesures destinées à empêcher le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ("Paquet anti-blanchiment de capitaux") et espère que leur adoption aura pour résultat d'améliorer la coopération entre les cellules de renseignement financier des États membres et de faciliter la détermination de l'origine des fonds.

De même, l'UE doit procéder à une évaluation de ses textes législatifs actuellement en vigueur concernant la circulation des **armes à feu illicites** et le trafic d'armes lié au crime organisé. L'UE doit renforcer la coopération et l'échange d'informations, en particulier avec les pays des Balkans occidentaux.

Une meilleure coopération entre les États membres, EUROJUST et EUROPOL: les aspects opérationnels, qui relèvent en

majorité de la responsabilité des États membres, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les États membres doivent faire un meilleur usage du Système d'information Schengen (SIS) et d'Eurodac et exploiter pleinement la base de données d'Interpol. De même, ils devraient renforcer les capacités techniques de leurs services répressifs (par exemple via l'interopérabilité des normes techniques). Ils devraient poursuivre l'amélioration de la coopération et de l'échange d'informations entre leurs services de renseignements pour permettre un meilleur regroupement et une meilleure analyse des informations collectées. Les États membres devraient par ailleurs mieux exploiter le point de contact "voyageurs" d'EUROPOL et fournir les informations demandées. En outre, nous demandons l'activation immédiate du partage de données et d'informations entre Frontex et EUROPOL et l'élimination immédiate de tous les obstacles à l'élargissement de leur coopération. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la création d'un **centre européen de lutte contre le terrorisme** au sein d'EUROPOL pour faciliter la coopération entre les services répressifs et de renseignement des États membres. Le Groupe PPE examinera la possibilité de mener une étude de faisabilité sur ce sujet. Nous invitons les États membres à exploiter pleinement le

Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) et demandons également à la Commission européenne d'étudier la possibilité de le réformer, dans la mesure où sa portée personnelle et matérielle est actuellement trop restrictive.

Mieux utiliser le programme de recherche européen en matière de sécurité: le Groupe PPE demande instamment aux États membres d'utiliser pleinement le potentiel de ce programme de recherche dans la lutte contre le terrorisme, actuellement en cours dans le cadre d'"Horizon 2020". Le programme de recherche en matière de sécurité "Sociétés sûres" a un but spécifique: la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Les thèmes abordés vont du cyberterrorisme à la compréhension et à la lutte contre les idées et les convictions terroristes; il entend favoriser le développement de nouveaux instruments et de nouvelles capacités de police scientifique. Le Groupe PPE est convaincu que les résultats de ces recherches pourront contribuer à empêcher des incidents, à limiter les conséquences potentielles et à analyser de manière adaptée les dimensions sociales et psychologiques des réseaux terroristes. C'est pourquoi nous invitons les États membres à encourager et à soutenir le programme de recherche en matière de sécurité.



5. Contrôles aux frontières (intérieures et extérieures): renforcer la réglementation existante

Le Groupe PPE rappelle son attachement sans faille à la liberté de mouvement au sein de l'UE et, par conséquent, se dit fondamentalement opposé aux propositions visant à suspendre le régime Schengen. Nous encourageons plutôt les États membres à renforcer la réglementation existante qui prévoit déjà la possibilité d'introduire temporairement un contrôle des documents, à renforcer l'utilisation des documents biométriques et des systèmes de reconnaissance faciale et à tirer pleinement parti du nouveau mécanisme d'évaluation de Schengen. Dans le même temps, pour ce qui est des frontières extérieures de l'UE, nous demandons le renforcement de la sécurité des frontières, notamment au moyen de contrôles ciblés.



6. Coopération

avec les pays tiers et les acteurs régionaux ou mondiaux: repenser les stratégies de lutte contre le terrorisme

L'Union européenne, les États-Unis et le Canada (ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans une moindre mesure) ont tous observé une tendance préoccupante au terrorisme endogène et à la radicalisation violente; il est donc essentiel d'instaurer une coopération transatlantique avec ces pays. Le Groupe PPE souligne le bien-fondé du recours à l'ensemble des instruments permettant un meilleur partage du renseignement et une coopération inter-agences plus étroite (incluant l'accord PNR et le TFTP) et regrette vivement la décision malheureuse des Groupes socialiste et libéral de porter l'accord entre l'Union européenne et le Canada sur les données des dossiers passagers devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Les événements récents nous obligent à évaluer les principales faiblesses qui ont caractérisé la coopération menée jusqu'ici en matière de lutte contre le terrorisme, avec des pays comme ceux des Balkans occidentaux,

la Turquie (pays de transit vers les zones de conflit), les pays du Golfe ou d'autres États arabes. Nous devons unir nos forces pour lutter contre la radicalisation, déterminer l'origine du financement du terrorisme et développer un nouveau discours contre le fondamentalisme islamiste. La coopération dans la lutte contre le terrorisme et le partage d'informations devraient constituer des éléments essentiels dans les relations de l'Union européenne avec ces pays. Il est tout aussi important de renforcer la coopération dans ces domaines avec des organisations régionales telles que la Ligue arabe, l'Union africaine ou le Conseil de coopération du Golfe. Le Groupe PPE se félicite donc de la signature du récent protocole d'accord avec la Ligue des États arabes sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme. L'Union européenne doit également poursuivre et intensifier sa coopération avec l'Organisation des Nations unies, et particulièrement avec son Comité contre le terrorisme.



7. Revoir nos pratiques au sein du Parlement européen en matière de **sécurité intérieure**

Si la transparence est un principe élémentaire du fonctionnement interne du Parlement européen, le Groupe PPE croit fermement qu'il devient urgent d'appliquer de manière plus stricte le principe des réunions "à huis clos" ou de mécanismes semblables, où les députés européens bénéficieraient d'un accès limité à des informations sensibles non classifiées ou classifiées sur la lutte contre le terrorisme.

Nous envisageons la possibilité de créer une sous-commission sur le renseignement, où un petit nombre de députés européens disposant d'une habilitation de sécurité pourrait recevoir des informations classifiées et avoir accès à des documents classifiés. Il ne s'agit surtout pas d'une volonté de surveiller les services secrets des États membres.



Groupe PPE

au Parlement européen

Publié par:

Groupe PPE au Parlement européen
Service Presse et Communications
Équipe Publications

Éditeur:

Pedro López de Pablo

Responsable:

Greet Gysen

Coordinatrice:

Daniela Bührig

Révision:

Pascaline Raffegau

Traduction:

Elena Lecomte

Adresse:

Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

Internet:

www.eppgroup.eu

Adresse électronique:

epp-publications@ep.europa.eu

Copyright:

Groupe PPE au Parlement européen

Follow us



FR